

Objectifs

- Identifier les mesures à mettre en œuvre dans le cadre d'un POI.
- Définir le contenu des plans d'urgence
- Mettre à jour ou rédiger le POI

Public

Les responsables QHSE ayant à élaborer ou à mettre à jour et intervenir dans les plans d'urgence.

Pré requis

Aucun

Durée

1 à 2 jours de formation selon les besoins spécifiques de l'entreprise.

Effectif minimum

3 personnes

Effectif maximum

10 personnes

Maintien et Actualisation et des Connaissances

Selon l'évolution du POI

Attribution finale

Attestation de formation

Théorie

Théorie

La réglementation

- Textes et normes en vigueur.
- Contexte général et responsabilités des acteurs.

- Le document POI : objectif et différentes parties
- Méthodes de rédaction, de mise en œuvre et de suivi du POI
- Étude des dangers
- Définition du schéma d'alerte
- Les différents moyens à mettre en place
- L'organisation interne des secours
- Les fiches réflexes
- Le rôle, les prérogatives et les moyens extérieurs dans la mise en place d'un plan d'urgence dans le cadre d'un POI et d'un PPI (DREAL, service de secours et d'incendie, préfet...)
- Gestion de crise

Méthode et Support pédagogique

- Aide à l'élaboration du POI à l'aide des documents et renseignements donnés
- Exercices de simulation.

- Documentation remis aux participants.

Qualification des Intervenants

Moyens Pédagogiques nécessaires à la formation

Principales références réglementaires

Documents de référence
